

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/09 EN DATE DU 24/02/2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 00
Votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 24 Février 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 10 février 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER.

Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE. JOUHANNEAU.

Monsieur Sébastien DELOMENIE a été élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LA CREATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE A MARDALOUX

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'un parc photovoltaïque au sol doit être réalisé au lieu-dit Mardaloux sur des terrains privés.

Un permis de construire a été déposé par la société Qénergie le 14 décembre 2022 à la DDT de la Haute-Vienne. La commune avait émis un avis favorable en janvier 2023 pour l'implantation de ce parc photovoltaïque.

Une première étude d'impact a été réalisée et a débouché en juillet 2023 par le dépôt de nouvelles pièces modificatives (addendum) à l'étude d'impact initiale par la société Qénergie.

Enfin, la CDPENAF a été consultée et a demandé des modifications sur l'implantation du projet agricole, modifications déposées en octobre 2024 auprès de la DDT.

Conformément aux articles L.122-1 et R.122-7-II du code de l'environnement, Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne nous demande un avis sur ce projet.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au projet de création d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit Mardaloux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Le secrétaire de séance,
Sébastien DELOMENIE